

Le programme Agri-diversité du **Partenariat canadien pour l'agriculture** est une initiative fédérale quinquennale (2018-2023), dotée d'un budget maximal de **5 M\$**, qui aidera à renforcer le secteur agricole en représentant mieux la diversité de nos collectivités. L'aide financière du programme permettra aux groupes sous-représentés de l'agriculture canadienne, comme les jeunes, les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées, de participer pleinement au secteur.



DÉTAILS

Le programme offre des **contributions non remboursables** pour des projets qui portent principalement sur l'une ou l'autre des priorités suivantes :

- renforcer les capacités et les compétences en entrepreneuriat et en commerce des groupes sous-représentés;
- aider les groupes sous-représentés à améliorer leurs compétences pour assumer un plus grand rôle de leadership dans le secteur de l'agriculture;
- faciliter l'échange d'expériences, de pratiques exemplaires et de connaissances dans l'industrie afin d'aider les groupes sous-représentés à améliorer leur participation dans le secteur agricole, notamment en étant mieux informés des occasions d'emploi;
- renforcer le secteur en tenant compte des points de vue d'un ensemble plus vaste d'acteurs au sein de l'industrie.

FINANCEMENT

La contribution maximale d'AAC ne dépassera normalement pas 50 pour cent des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par année et de 1 million de dollars sur cinq ans.

Le financement public total (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.

QUI EST ADMISSIBLE?

Les demandeurs admissibles sont, entre autres, des organismes à but non lucratif comme les suivants :

- associations;
- groupes autochtones;
- communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les associations doivent exercer des activités à l'échelle nationale. Les demandes des associations à but non lucratif régionales pourraient être prise en compte s'il n'y a aucune représentation à l'échelle nationale et si le demandeur peut démontrer sa capacité de réaliser un projet qui a une portée nationale et/ou qui touche l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

Les établissements universitaires et les organismes à but lucratif ne sont pas admissibles à recevoir un financement aux termes de ce programme.

PROCESSUS DE DEMANDE

UNE FOIS QUE VOTRE DEMANDE EST ENVOYÉE, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et des critères du programme.

ÉCHÉANCIER

Les demandes sont acceptées de façon continue jusqu'au **30 septembre 2022**, ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués.



Pour plus d'information, visitez
agr.gc.ca/agridiversité



 1-877-246-4682

 aafc.agridiversityagri-diversite.aac@canada.ca